

CHARTRE ÉTHIQUE

Règles individuelles 2024
Voté le 30/05/2024 en AGE



Par Le Monde

Préambule	2
Article 1 - Objet de la charte	2
Article 2 - Notre projet associatif	2
Vision	2
Mission	2
Valeurs associatives	3
Article 3 - Une vision commune de la vie associative	4
Article 4 - Les relations entre Par Le Monde et ses parties prenantes	5
Les bénévoles	5
Les salariés	5
Les partenaires et les financeurs de PLM	6
Les médias et fédérations	6
Article 5 - Gouvernance et vie associative	7
Article 6 - La prévention des conflits d'intérêt	7
Article 7 - Le droit d'alerte	7
Article 8 - La protection des données	8
Article 9 - Respecter l'environnement au travail	9

ASSOCIATION PAR LE MONDE [HTTPS://PARLEMONDE.ORG/](https://parlemonde.org/)

SIÈGE SOCIAL : 61 RUE HALLÉ, 75014 PARIS

(+33)7 69 29 05 67 - CONTACT@PARLEMONDE.ORG

BUREAUX : 3 AVENUE VICTORIA, 75001 PARIS

PRÉAMBULE

La Charte éthique met en forme les valeurs et les normes à respecter au sein de l'association Par le Monde. C'est un code de conduite sous la forme d'un engagement moral.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CHARTE

La charte est un engagement réciproque moral et solennel entre les professionnels, administrateurs et autres bénévoles de l'Association.
Son autorité résulte de la commune intention des parties qui s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le projet associatif.

ARTICLE 2 - NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Vision

Par Le Monde participe à rendre la société plus inclusive et solidaire en sensibilisant, en outillant et en accompagnant les citoyens d'aujourd'hui et de demain à agir face aux défis du vivre ensemble pour une société plus juste, fraternelle et durable.

Mission

Par Le Monde tisse des liens culturels et solidaires entre citoyens d'aujourd'hui et de demain à travers le monde en développant et animant des programmes éducatifs, ludiques et inclusifs. Nos actions ciblent en priorité la sensibilisation des enfants aux défis du vivre ensemble notamment grâce à des échanges numériques comme outil de lien social. Le rayonnement de nos activités s'étend également à l'accompagnement de la communauté éducative, des jeunes et des familles. Afin de favoriser des actions concrètes individuelles et collectives, notre mission est de développer la curiosité, la

responsabilité, l'ouverture sur le monde et sa diversité à l'aide d'une utilisation positive du numérique.

Valeurs associatives

La charte s'appuie sur les principes généraux énoncés ci-dessous:

- ★ La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, adoptée par l'Assemblée Nationale française le 26 août 1789.
- ★ La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, qui introduit le principe de la liberté d'association.
- ★ La décision du Conseil Constitutionnel du 16 juillet 1971, qui consacre le caractère de liberté publique d'association au nom des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et réaffirmés par le préambule de la Constitution.

Le secteur associatif est une force indispensable. Il assure, dans la durée, une mission d'alerte et d'interpellation. C'est un vecteur d'expression et d'éducation, un acteur de développement et de cohésion de la société. Il est construit sur un socle de valeurs que nous décidons de considérer comme communes : Liberté, égalité, fraternité.

De ce socle commun, Par Le Monde a détaillé ci-dessous, les valeurs associatives et comportements associés que chaque personne, salariée ou bénévole se doit de respecter. De plus, cette charte inclut notre éthique vis-à-vis du choix de nos bailleurs, nos partenaires et de toutes personnes ou entités avec laquelle Par Le Monde choisirait de collaborer.

Être bienveillant chez Par Le Monde

- ★ Je suis attentif aux besoins et contraintes professionnels exprimés par mes collègues
- ★ Je respecte et j'écoute l'autre
- ★ Je reste constructif dans mes échanges avec mes pairs

Être solidaire chez Par Le Monde

- ★ Je m'adapte au sein d'une équipe et je facilite l'intégration des autres
- ★ Je favorise la coopération au sein de mon équipe

ASSOCIATION PAR LE MONDE [HTTPS://PARLEMONDE.ORG/](https://parlemonde.org/)

SIÈGE SOCIAL : 61 RUE HALLÉ, 75014 PARIS

(+33)7 69 29 05 67 - CONTACT@PARLEMONDE.ORG

BUREAUX : 3 AVENUE VICTORIA, 75001 PARIS

- ★ Lorsque que cela est possible, je propose mon aide, je partage mon expérience ou mes connaissances au sein de mon équipe

Entreprendre chez Par Le Monde

- ★ Je sais m'adapter aux situations que je rencontre dans mon environnement de travail
- ★ Je mets en œuvre les moyens appropriés à l'atteinte des résultats attendus
- ★ Je cherche des solutions face aux problématiques rencontrées en situation de travail
- ★ Lorsque cela est possible, je contribue à l'innovation au sein de Par Le Monde

Être responsable chez Par Le Monde

- ★ Je fais preuve de professionnalisme dans l'exercice de mes fonctions (ponctualité, respect des délais, langage adapté...)
- ★ Je remonte mes difficultés à bon escient (sollicitation du manager réfléchi, proposition de pistes de solution lorsque je sollicite du soutien...)

Le dialogue, l'écoute respectueuse et le respect mutuel améliorent la conception, l'élaboration et la conduite des projets.

L'Association est indépendante et neutre sur les plans "politiques", "syndical", et "confessionnel".

ARTICLE 3 - UNE VISION COMMUNE DE LA VIE

ASSOCIATIVE

L'adhésion à une vision commune associative se traduit par la transmission des valeurs morales et éthiques telles qu'énoncées ci-dessus. De ces valeurs, la charte s'attache à ce que soient donnés, à toute personne, les moyens pour :

- ★ Développer ses capacités ;
- ★ S'intégrer dans la société, dans la cité ;
- ★ Apporter, dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à la vie sociale ;

ASSOCIATION PAR LE MONDE [HTTPS://PARLEMONDE.ORG/](https://parlemonde.org/)

SIÈGE SOCIAL : 61 RUE HALLÉ, 75014 PARIS

(+33)7 69 29 05 67 - CONTACT@PARLEMONDE.ORG

BUREAUX : 3 AVENUE VICTORIA, 75001 PARIS

ARTICLE 4 - LES RELATIONS ENTRE PAR LE MONDE ET SES PARTIES PRENANTES

Par Le Monde entretient avec toutes ses parties prenantes des relations placées sous le signe de la transparence, de l'équité et de la bienveillance.

Elle assure une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement. Elle veille à formaliser les relations avec ses parties prenantes et à décrire les engagements réciproques vis-à-vis d'elles.

Elle veillera à recueillir les avis, suggestions et conseils de ses partenaires.

Les bénévoles

Tout bénévole se voit remettre la présente charte éthique ainsi que la Charte du bénévolat auxquelles il doit adhérer formellement.

La charte du bénévolat définit le cadre des relations et les engagements réciproques entre Par Le Monde et le bénévole.

Par Le Monde s'engage à former les bénévoles, et à les accompagner pour les aider à s'impliquer et à s'épanouir au sein de l'équipe.

Les salariés

Tout salarié se voit remettre la présente charte éthique annexée à son contrat de travail.

Par Le Monde s'engage à veiller à la bonne implication du salarié et à son épanouissement au sein de l'équipe. Par Le Monde assure un environnement de travail favorable au développement des talents et des compétences.

Ces dispositions s'appliquent également aux personnes en mécénat de compétences, aux stagiaires et à toute autre personne rémunérée par Par Le Monde.

Les partenaires et les financeurs de PLM

Il s'agit :

ASSOCIATION PAR LE MONDE [HTTPS://PARLEMONDE.ORG/](https://parlemonde.org/)

SIÈGE SOCIAL : 61 RUE HALLÉ, 75014 PARIS

(+33)7 69 29 05 67 - CONTACT@PARLEMONDE.ORG

BUREAUX : 3 AVENUE VICTORIA, 75001 PARIS

- des partenaires de Par Le Monde qui participent à son financement ou son développement par des dons financiers ou une mise à disposition de ressources matérielles ou humaines (mécénat de compétence, détachement, expertise ... etc.)
- des partenaires de Par Le Monde qui peuvent apporter un soutien, une aide, une expertise à la mise en œuvre et au développement de sa mission
- des institutions du contrôle et de l'audit qui sont les garants indépendants du respect des bonnes pratiques
- des fournisseurs

Par Le Monde s'engage à formaliser les relations avec ses partenaires et ses financeurs au travers d'un document qui précise les engagements réciproques au bénéfice de l'action conduite avec le partenaire.

En portant à leur connaissance la présente charte éthique, Par Le Monde assure auprès d'eux sa volonté de rester pleinement souverain et indépendant.

La présente charte éthique est portée à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes de Par Le Monde qui sont invitées à en respecter les valeurs et les principes.

Les médias et fédérations

Avant toute diffusion dans un média, Par Le Monde vérifie la ligne éditoriale au préalable du média en accord avec les valeurs défendues par l'association.

Les fédérations dans lesquelles PLM s'intègre sont en lien avec ses champs d'action notamment l'ECSI, le numérique, l'éducation et laïque et en accord avec cette présente charte éthique.

ARTICLE 5 - GOUVERNANCE ET VIE ASSOCIATIVE

Par Le Monde veille à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance. PLM définit un projet associatif, une mission, une organisation et un processus décisionnel clairs et cohérents. Elle applique les procédures dont elle est dotée en respect des valeurs du projet associatif. Elle veille à ce que ses activités y répondent et s'y conforment.

ASSOCIATION PAR LE MONDE [HTTPS://PARLEMONDE.ORG/](https://parlemonde.org/)

SIÈGE SOCIAL : 61 RUE HALLÉ, 75014 PARIS

(+33)7 69 29 05 67 - CONTACT@PARLEMONDE.ORG

BUREAUX : 3 AVENUE VICTORIA, 75001 PARIS

À cet effet, PLM informe et forme son personnel, ses volontaires et ses bénévoles sur les conduites à tenir dans tous leurs champs d'implication.

ARTICLE 6 - LA PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Les administrateurs communiquent annuellement à PLM la liste de toute autre entité dans laquelle ils exercent des fonctions d'administration ou de direction.

De même, pour prévenir toute situation pouvant créer un conflit d'intérêt, les membres, les bénévoles et les salariés de PLM doivent informer la direction des intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir vis-à-vis d'un organisme accompagné, d'un partenaire, d'un financeur ou d'un fournisseur. Ils ne prennent pas part à une décision présentant un risque de conflit d'intérêt.

ARTICLE 7 - LE DROIT D'ALERTE

Dans le respect de la réglementation en vigueur, les membres, les bénévoles et les salariés, signalent sans délai au Conseil d'Administration toute infraction légale ou tout manquement aux règles de la présente charte d'éthique. Cette disposition est également ouverte à toute personne extérieure à l'Institut.

Le Conseil d'Administration confie au comité de vigilance le soin d'analyser la situation et de lui remettre ses conclusions et recommandations en vue de prendre les mesures nécessaires et de réduire ou éliminer le risque encouru.

ARTICLE 8 - LA PROTECTION DES DONNÉES

Pour les catégories de personnes dont les données personnelles sont collectées et traitées, l'association s'engage, dans le cadre de la réglementation en cours, à mettre en

œuvre les standards de protection des données à travers la mise en place de bonnes pratiques, en conformité avec le RGPD.

Collecter et traiter des données personnelles implique avant tout d'informer les personnes sur ce que l'on fait de leur données et de respecter leurs droits.

Par Le Monde s'engage à respecter ces pratiques pour assurer la conformité avec le RGPD :

1. Pertinence : ne collecter que les données vraiment nécessaires
2. Transparence : information claire et complète
3. Respect des droits : réponses aux demandes de consultation, de rectification ou de suppression des données
4. Maîtrise : Garder la maîtrise des données (partages encadrés et contractualisés)
5. Gestion des risques : si beaucoup de données ou des données sensibles
6. Sécurité

Avec notre CRM "civiCRM", nous permettons à toutes les personnes présentes dans notre base de données de se rétracter si besoin et de supprimer leur contact.

Afin de mettre en place ces bonnes pratiques, nous avons déposé un registre des activités de traitement de données à la CNIL (commission nationale informatique et libertés www.cnil.fr) et nommé un DPO (Délégué à la protection des données) bénévole. Il est chargé de mettre en œuvre la conformité au RGPD au sein de l'organisme qui l'a désigné (de façon interne ou externe ou mutualisée) en informant et conseillant l'organisme. C'est également lui qui est chargé de coopérer avec l'autorité de contrôle.

ARTICLE 9 - RESPECTER L'ENVIRONNEMENT AU TRAVAIL

L'association, à travers ses actions, met en place des dispositifs autour du respect de l'environnement notamment en proposant un forfait de mobilité douce pour l'équipe salariée mais aussi une sensibilisation auprès des élèves autour des Objectifs de développement durable.

D'autre part, l'équipe privilégiée :

- des modes de transport durables lors des déplacements professionnels lorsque c'est possible
- de ne pas imprimer lorsque c'est inutile
- d'imprimer les documents non destinés au public sur des feuilles de brouillon
- la mise en disposition de mugs à l'espace café des bureaux
- de veiller à éteindre les appareils électriques et le chauffage en partant le soir
- de manière générale, à éviter le gaspillage
- de supprimer les mails inutiles de sa boîte mail (vieilles notifications google suite ou click up, spams mais attention à conserver tous les échanges liés aux projets)
- de prendre soin de son matériel pour en favoriser la durabilité

ARTICLE 10 - PROMULGATION

La charte est validée par le Conseil d'Administration et adoptée en Assemblée Générale. Elle est remise à chaque membre et salarié de l'Association, disponible sur notre site internet afin que nos partenaires et bailleurs puissent y avoir accès.

La charte éthique de l'association a été approuvée en Conseil d'Administration le 30/05/2024

Nom de l'association

Par Le Monde

Présidente de l'association

Marylène Hochart

Association Par Le Monde
61 rue Hallé, 75014 PARIS
contact@parlemonde.org
SIRET 80007601000019



ASSOCIATION PAR LE MONDE [HTTPS://PARLEMONDE.ORG/](https://parlemonde.org/)

SIÈGE SOCIAL : 61 RUE HALLÉ, 75014 PARIS

(+33)7 69 29 05 67 - [CONTACT@PARLEMONDE.ORG](mailto:contact@parlemonde.org)

BUREAUX : 3 AVENUE VICTORIA, 75001 PARIS